

Epreuve pour Elève en situation de
HANDICAP

COMPETENCE ATTENDUE		PRINCIPES D'ELABORATION de L'EPREUVE						
<p>Gérer au mieux ses ressources en fonction de son handicap, en préservant son intégrité physique.</p> <p>*Tir à la visée</p> <p>*Maîtriser le groupement des flèches vers le centre de la cible</p> <p>*Rester régulier au niveau du groupement de score</p>		<p>Le candidat dispose de 3 volées d'échauffement.</p> <p>Le candidat réalise une série de 2 volées de 10 flèches dans une cible réglementaire de 80 cm graduée de 1 à 10.</p> <p>* La distance entre la ligne de tir et le centre de la cible est de 10 m.</p> <p>* Le score de chaque flèche est relevé. Le total des points des 2 volées est pris en compte pour la note de performance.</p> <p>* Pour l'examen terminal le candidat doit se présenter avec son matériel (engin, cible et potence...)</p> <p>Accessoires d'assistance autorisée = fauteuil roulant, chaise ou support 3 pieds; support corporel (corset)); sangle (utilisation réglementée); soutien de l'engin par une potence mobile.</p> <p>* Système de visée autorisée pour les déficients visuels : une potence de tir avec Dacyle réglementé et le système IRIS (Image Remplacée par Indication Sonore) = viseur sonore optoélectronique.</p>						
		Points	Eléments à évaluer		Niveau 1 non atteint		Degré d'acquisition du niveau 1	
06/20	Performance	Barème mixte : points cumulés des 20 flèches	1	2	3	4	5	6
			c.f : barème : tableau en annexe					
10/20	Maîtrise du groupement des flèches		0	0 à 5 flèches dans la cible	2	6 à 9 flèches dans la cible	4	10 flèches dans la cible
	Régularité géographique des lancers		0	excentrés et éparpillés	2	excentrés mais en progression vers le centre	4	concentrés
	Régulation des écarts				1	Corrige les écarts mais parfois de façon excessive	2	Réduit les écarts par des ajustements successifs
4/20	Conformité au projet annoncé :		1	21 à 25 points	2,5	11 à 15 points	4	5 points et -
	écart en plus ou en moins entre le projet réalisé et le projet annoncé		2	16 à 20 points	3	6 à 10 points		

Barème TIR à l'ARC : épreuve pour handicapés. Etape 8

Points	FE F2 F3 D2	F1 D1 DV3	DV1	DV2	Inaptes partiels	Niveaux
	Filles ou garçons	Filles ou garçons	Filles ou garçons	Filles ou garçons	Filles ou garçons	
6	170 et +	160 et+	125 et +	147 et +	180 et +	2
5	De 140 à 169	De 130 à 159	De 107 à 124	De 115 à 146	De 150 à 179	
4	De 110 à 139	De 90 à 129	De 67 à 106	De 75 à 114	De 120 à 149	1
3	De 80 à 109	De 60 à 89	De 37 à 66	De 45 à 74	De 90 à 119	
2	De 30 à 79	De 30 à 59	De 16 à 36	De 24 à 44	De 40 à 89	inférieur à 1
1,5	X	X	X	X	DE 20 à 39	
1	De 0 à 29	De 0 à 29	De 0 à 15	De 0 à 23	De 0 à 19	

PRINCIPE D'ELABORATION de L'EPREUVE :

Pour l'examen terminal, le candidat se présente avec son matériel (engin, cible, potence)

Cible réglementaire propre à l'engin gradué de 0 à 10 cm.

Distance entre la ligne de tir et le centre de la cible égale à 10 mètres.

Le soutien de l'engin par une potence mobile est autorisé.

2 volées de 10 projectiles chacune donnent le total des points.